

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse de notre part.

ACCEPTATION DES COMMANDES

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente. Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre société que lorsqu'elles ont été acceptées par elle.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Vendeur. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition de l'Acheteur, comme visé à l'article L.441-6 du Code de commerce.

L'acceptation de la commande par le Vendeur résulte de l'établissement et l'envoi de la facture. Toute commande peut être annulée par l'Acheteur ou modifiée dans son contenu par écrit jusqu'à l'expédition des produits, de leur sortie d'usine au lieu de livraison. A compter de cette date, toute commande est réputée ferme et définitive.

LIVRAISON

Les délais de livraison et de transport prévus à la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'Acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages & intérêts. Nos fournitures, même convenu franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du Vendeur.

À compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'Acheteur.

RECEPTION DES PRODUITS

L'Acheteur prendra réception des produits au magasin principal du Vendeur, dans un délai qui peut être variable à compter de la réception de l'avis de mise à disposition adressé par le Vendeur, dès livraison des produits. Passé ce délai, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du code civil. L'Acheteur assumera les frais et risques du transport des produits vendus, postérieurement à leur livraison. L'Acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'Acheteur au jour de la réception des produits, lesdits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du code civil. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur au jour de la réception, le Vendeur s'oblige au remplacement des produits livrés par des produits neufs et identiques à la commande. Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive du Vendeur.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

PRIX

- Prix- sauf conditions particulières expresses, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés hors taxes, frais de livraison inclus, emballage compris.

Nos factures sont payables à Cénac au comptant, ou par chèque, virement, traites, après accord préalable.

Intérêts de retard : De convention expresse et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, par l'application de l'article 1226 du Code Civil, toute somme non payée par l'Acheteur à son échéance, portera de plein droit intérêt jusqu'à parfait paiement à taux annuel égal à une fois et demi le taux légal, en vigueur au jour de l'échéance de la facture TVA en sus.

FACTURATION

Le Vendeur établira, dès réception de la commande, un bon de livraison qui générera une facture qui sera expédiée par mail ou par courrier postal selon le choix du client. La facture mentionnera les indications visées à l'article L.441-3 du Code de Commerce

DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales au taux directeur (taux Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points : soit 10,05 %. Elles seront appliquées à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le débiteur sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

A défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur pourra de plein droit résilier la vente, après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des fournitures livrées, jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires, conformément aux dispositions de la loi 80.335 du 12/05/80. Le défaut de l'une quelconque échéance peut entraîner la revendication des biens. Nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des fournitures aux frais du client et à ses risques et périls. En cas de revente des fournitures, avant paiement intégral du prix et de ses accessoires, le client s'engage, à la première demande de notre part, à céder tout ou partie des créances sur ses sous-acquéreurs : à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété. Nonobstant la réserve de propriété, l'Acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction survenue entre la livraison de la marchandise et le paiement complet du prix.

RESPONSABILITE

Notre responsabilité est expressément limitée à la revente en état, dans leur emballage d'origine, de produits garantis par le fabricant dans leur conformité vis-à-vis de la loi. Nous ne pouvons en conséquence être tenu pour responsable des conséquences de l'utilisation de ces produits. L'utilisateur étant maître de leur emploi. Nous ne sommes tenus que par une obligation de moyens et non de résultats : l'Acheteur restant entièrement responsable de l'utilisation des produits.

« Garantie : les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés de l'article 1641 du Code Civil ».

JURIDICTION

En cas de contestation, les Tribunaux de Bergerac sont seuls compétents.
Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.